
L'enfant dans l'épigraphie funéraire latine d'Afrique : les provinces de Numidie et de Maurétanie césarienne comme cas d'étude (1^{er} - 3^{ème} siècle ap. J.-C)

Salima SIADA⁽¹⁾

La question du statut de l'enfant dans l'Antiquité, et plus particulièrement dans la société romaine, a été au cœur d'importantes réflexions depuis les années 1960. Ph. Ariès avait alors tenté de déterminer l'existence ou non d'une conscience de la notion d'enfance depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne (Ariès, 1962), de même que H. I. Marrou abordera dans son ouvrage « Une histoire de l'éducation dans l'Antiquité » différents aspects de l'éducation grecque et romaine (Marrou, 1964). Avec l'ouvrage de J. Néraudau, « Être enfant à Rome », de nouvelles perspectives furent proposées, plus attentives aux particularités de l'enfance et notamment sur les plans juridique, familial et médical (Néraudau, 1984). Cet ouvrage fondateur permettra aux publications ultérieures de développer notre connaissance de l'enfant dans divers contextes : la famille, la société et même en milieu funéraire. Il était alors question de déterminer le statut de cette catégorie fragile de la société dont la vie fut brutalement interrompue et dont le statut aurait été, jusqu'au XVIII^e siècle, celui de la dépendance et de la subordination (Ariès, 1962, p. 26). Le taux de mortalité élevé chez les enfants et en particulier les moins d'un an, ainsi que la faible prévalence des monuments commémoratifs qui leur sont associés, sont venus appuyer l'incertitude entourant leur statut (King, 2000, p. 123-126). Certains chercheurs, néanmoins, ont émis l'hypothèse que les enfants décédés avant l'âge de six mois auraient été empreints d'une certaine sacralité, en raison de leur situation entre deux mondes. La raison en est la variété des

⁽¹⁾ Centre National de Recherche en Archéologie (CNRA), 42 000, Tipasa, Algérie.

contextes dans lesquels leurs sépultures ont été retrouvées, à l'exemple des lieux sacrés (Penn, 1964 : p. 179), de la sphère domestique (les *subgrundaria* de la maison familiale) ou encore dans les zones artisanales (ateliers ou abords de *villae*) (Baills-Talbi et Blanchard, 2006, p. 192-193 ; Tristant, 2009, p. 46 ; Wiedermann, 1989, p. 177).

Aborder les questions entourant le statut de l'enfant peut également être envisagé par le recours à l'épigraphie funéraire, en dépit des limites de celle-ci et des difficultés qu'elle impose. Parmi elles, l'âge, qui n'est pas systématiquement mentionné ou de manière approximative, notamment par le détour d'expressions telles que « *plus minus* » (plus ou moins... ans/environ... ans), ce qui entrave toute tentative pour l'établissement de la mortalité infantile, de même qu'une investigation reposant sur une répartition par catégories d'âge (Clauss, 1975, p. 112 ; Lawrence et Trifilo, 2012) ; les stèles anépigraphes ou en matériaux périssables tels que le bois (Hopkins, 1983, p. 211) sont également à prendre en compte. Un inconvénient supplémentaire réside dans la répétitivité du formulaire funéraire qui laisse peu de place à l'expression des émotions et rend encore plus ardue l'identification des sentiments qui liaient les parents et leurs enfants. L'importance numérique des épitaphes d'esclaves et d'affranchis, qui surpassent celles des citoyens et même celles des familles fortunées (King, 2000, p. 150), invite à en interroger les raisons. Enfin, la forte proportion d'enfants de sexe masculin a conduit certains chercheurs à se pencher sur la pratique de l'*expositio* (abandon d'enfants), en particulier des nourrissons de sexe féminin (Scheidel, 2010).

Pour les provinces d'Afrique romaine, le souci d'épitaphes difficilement datables constituera l'une des préoccupations majeures d'une publication de J.-M. Lassère (Lassère, 1973) ; s'y ajoute une documentation épigraphique qui, bien que dense, ne correspond pas à la réalité numérique de la population africaine, ce qui n'a pas découragé la témérité du même auteur pour tenter une recherche approfondie sur le peuplement (Lassère, 1977, p. 20). Une difficulté supplémentaire réside dans les destructions qu'a subies le patrimoine archéologique, notamment algérien, depuis la période coloniale. De nombreuses stèles, en effet, furent laissées à l'abandon, comme à Tébessa ou détruites, comme à Souk Ahras ; beaucoup ont également été employées dans des constructions diverses par le Génie (Benseddik, 1998, Dondin-Peyre, 2000). Par la suite, le souci de l'absence de nouveaux *corpora* publiant les nouvelles découvertes ou de plateformes systématiquement actualisées, a considérablement entravé l'accès aux nouvelles données. Enfin, les complications liées à la disparité et à la fréquence des monuments

commémoratifs, à la pratique épigraphique selon les localités, tant en Afrique que dans d'autres provinces, nous contraignent à systématiquement nuancer nos hypothèses. M. Clauss propose, par exemple, qu'il soit exigé un minimum de 75 indications d'âge par ville pour espérer établir une moyenne d'âge, faute de quoi, cette moyenne serait faussée par un écart de plus d'une année (Clauss, 1975, p. 111). De ce fait, le corpus sur lequel repose cette étude ne rend que très partiellement compte de la réalité sur le terrain et nous impose de considérer les données à notre disposition comme un échantillon.

En dépit de la richesse du répertoire africain, qui comprend plus de 50 000 inscriptions (Lassère, 1974, p. 20) dont 18 000 à caractère funéraire (de Larminat, 2016, p.81), la question du statut de l'enfant à partir des données épigraphiques n'a, à notre connaissance, pas encore été abordée, à l'exception de l'étude de M. Harlow et R. Laurence pour la ville de Thugga en Afrique Proconsulaire (Harlow et Laurence, 2011, p. 20-21). Le présent article propose un état des lieux de la question dans deux provinces d'Afrique, celles de Numidie et de Maurétanie césarienne, ainsi que quelques pistes de réflexion à partir des données disponibles.

Corpus et méthodes

Pour mener cette recherche, nous avons principalement eu recours à la plateforme Manfred Clauss qui combine divers *corpora*, à l'exemple du *Corpus Inscriptionum Latinarum VIII*, dédié aux inscriptions latines de l'ensemble des provinces africaines (*Africa Proconsularis, Numidia, Mauretania Caesariensis et Mauretania Tingitana*) et l'Année Epigraphique qui réunit toutes les provinces du monde romain. Des données supplémentaires ont également été recueillies dans le Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (BCTH) qui rassemble les articles relatifs à de nombreuses inscriptions recensées dans les *corpora*.

Afin d'éviter les erreurs automatisées, une recherche manuelle fut privilégiée ; seules les inscriptions où l'âge est établi avec certitude ont été comptabilisées (c'est-à-dire lorsque le monument était suffisamment bien conservé pour que l'âge y soit lisible). Lorsque le sexe de l'enfant n'était pas identifiable, l'inscription fut intégrée dans la catégorie indéterminée, afin de garantir un corpus aussi exhaustif que possible.

L'intérêt de cette étude porte sur les problématiques habituellement posées, à savoir: 1) Les enfants étaient-ils moins ou différemment commémorés par rapport aux adultes ? 2) Acquéraient-ils un statut plus

important à mesure qu'ils grandissaient ? 3) Les moins d'un an étaient-ils moins commémorés et si oui, pourquoi ? 4) Des disparités entre les sexes ont-elles été observées comme dans les provinces occidentales et à Rome ? 5) L'argument de l'exposition des enfants, et plus spécialement des filles, peut-il être considéré comme valide pour expliquer ces disparités ?

Il a préalablement été nécessaire de suivre la division habituelle en catégories d'âges: celle des nouveau-nés et nourrissons (moins d'un an) où l'enfant passe par la phase critique de dentition, en plus d'autres vulnérabilités qui peuvent mettre sa vie en danger ; la catégorie des 1-2 et 3-4 ans qui correspond à l'étape approximative de sevrage et où l'enfant voit ses chances de survie s'accroître ; la catégorie des 5-7 ans qui marque la fin de la première étape de l'enfance, avec la chute des dents déciduales et le port de la toge prétexte pour les garçons. La seconde étape est celle où l'enfant approche puis atteint l'âge légal du mariage dans le droit romain (12 ans pour les filles et 14 ans pour les garçons) (Festus, *De sign. Verb.*, XIV, Pubes) ; cette étape achève la période de l'enfance vers 16/17 ans pour les garçons qui revêtent la toge virile et accomplissent leur service militaire (Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, X, 28).

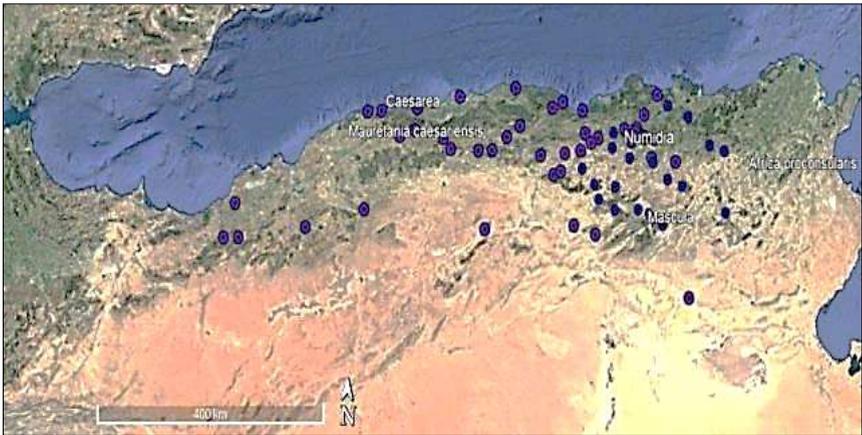
L'étude se penchera sur un total de 138 villes de deux provinces, la Numidie et la Maurétanie césarienne, entre les premier et troisième siècles de notre ère. La province de Numidie correspond approximativement à la partie orientale de l'Algérie actuelle, jusqu'au fleuve Lamsaga, avec Cirta (actuelle Constantine) pour capitale, tandis que la Maurétanie césarienne représente la partie occidentale du pays et dont la capitale était Caesarea (actuelle Cherchel).

Résultats

Tendances dans le temps et l'espace

Sur un total de 14 280 inscriptions, seules 1 038 épitaphes d'enfants ont été recensées, avec une nette différence entre la Numidie (70%) et la Maurétanie césarienne (30%) (Figure1). Cette différence est, entre autres, imputable aux disparités relatives à chaque ville. On constate, par exemple, que dans la province de Numidie, les villes de Cirta (1 166) et Thibilis (1 320) comptent globalement beaucoup plus d'inscriptions que Timgad (219) et Cuicul (193). Cela a inévitablement influencé le nombre total d'épitaphes d'enfants dans chaque ville : 156 à Cirta, 108 à Thibilis, 21 à Timgad et 13 à Cuicul.

Figure 1 : Concentration des épitaphes d'enfants en Numidie et Maurétanie césarienne



Source : Siada, S., Google Earth.

Répartition par catégorie d'âge

En dépit des différences entre les villes des deux provinces, la représentation par catégorie d'âge affiche une courbe ascendante au fur et à mesure que les enfants grandissent. Dans la ville de Thibilis (Numidie), par exemple, la catégorie des 11-16 ans compte plus d'épitaphes (64) que celles des 8 -10 ans (20) et des 5 -7 ans (16). Pour la catégorie des 0-2 ans, en revanche, aucune inscription n'a été recensée. À titre comparatif, on constate également que le nombre augmente de manière aussi régulière que significative en Numidie tandis qu'en Maurétanie césarienne, la différence numérique entre les catégories demeure faible avant d'augmenter considérablement pour la catégorie des 11-16 ans (Figures 2 et 3).

Figure 2 : Représentation par catégorie d'âge en Maurétanie césarienne

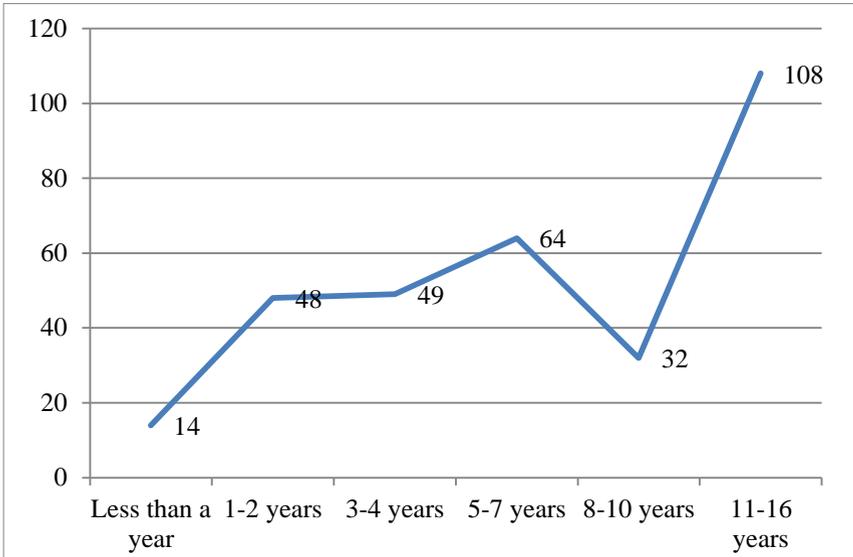
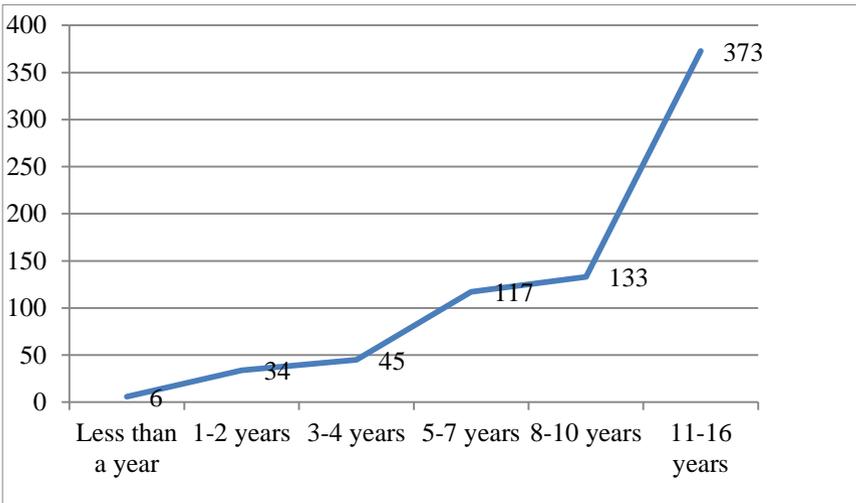


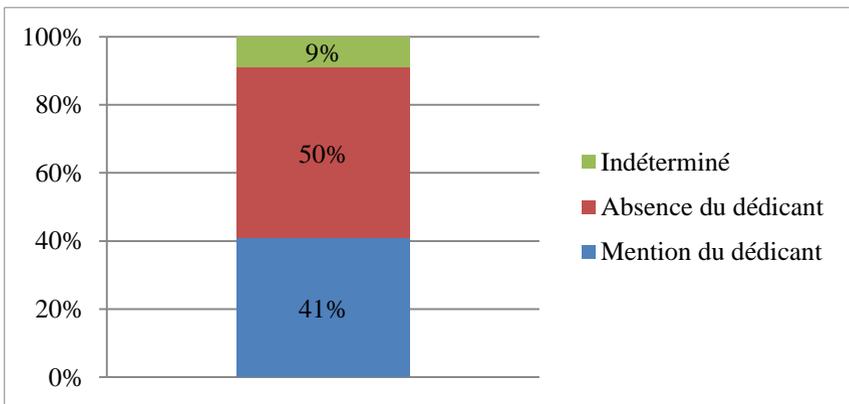
Figure 3 : Représentation par catégorie d'âge en Numidie



La dédicace

Sur un total de 721 inscriptions en Numidie, l'identité du dédicant n'a pu être déterminée que dans 33% des cas, tandis que pour la Maurétanie césarienne, celle-ci se retrouve dans 58% des cas sur un total de 317 épitaphes ; 9% s'intègre dans la catégorie indéterminée. Ainsi, sur un total de 1038 épitaphes, la dédicace apparaît dans 423 inscriptions (41%) (Figure 4).

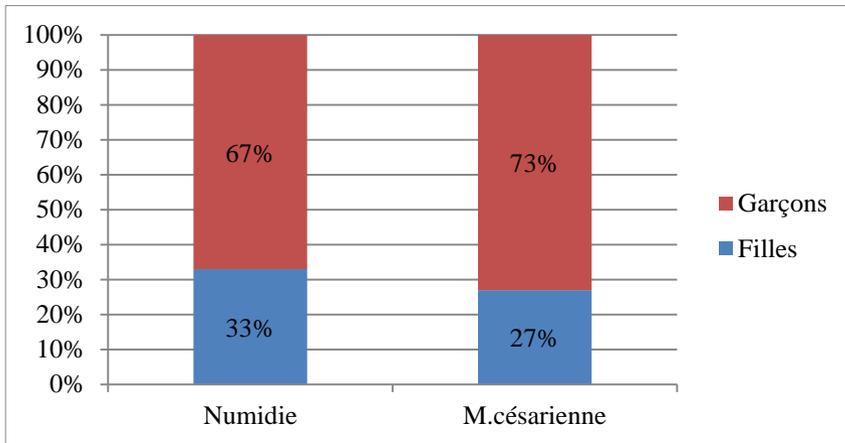
Figure 4 : Représentation du dédicant sur les monuments commémoratifs pour enfants



Disparités entre les sexes

Les lacunes étant fréquentes, seul le sexe de 1007 individus a pu être établi avec certitude dans les deux provinces, avec 7 individus indéterminés pour la Maurétanie césarienne et 24 pour la Numidie. Les données disponibles permettent d'observer une tendance en faveur des garçons avec 67% en Numidie et 73% en Maurétanie césarienne (Figure 5). La différence numérique entre garçons et filles est, par ailleurs, d'environ 210 inscriptions.

Figure 5 : Disparités entre les sexes en Numidie et en Maurétanie césarienne



Discussion

Comme indiqué dans les résultats, le nombre d'inscriptions en Maurétanie césarienne est plus faible que dans la province de Numidie et cela peut s'expliquer, en plus des arguments évoqués en introduction, par les troubles qu'a connus la province avant l'avènement des Sévères. En effet, avant l'époque sévérienne, une série de camps placés le long d'un axe routier est-ouest (le long du Chelif, jusqu'à la ville d'Albulae à l'ouest et la ville d'Auzia à l'est), séparait le monde romain des zones méridionales et constituait un *limes*; les conflits du II^e siècle ont révélé l'inefficacité de cette ligne de démarcation qui laissait de côté les massifs du Tell. Septime Sévère entreprit alors une politique de fortifications à partir de 198 après J.-C. décrite par N. Benseddik comme suit : « L'encerclément et la pénétration, en outre, de ces mêmes massifs par de multiples voies, qui sont autant de liaisons entre les trois grandes lignes d'occupation, faciliteraient la réduction des derniers îlots de résistance à la romanisation. Enfin, appuyée sur les positions sahariennes avancées du limes de Numidie, une progression régulière vers l'ouest achèverait de verrouiller les multiples voies possibles d'invasion méridionale » (Benseddik, 1999, paragr. 2). La sécurité, désormais assurée dans ces territoires conquis, permit l'émergence de nouvelles cités avec un enrichissement inévitable du répertoire épigraphique, mais qui demeure encore faible comparé à la Numidie, dont la conquête est beaucoup plus ancienne et fut de tout temps une priorité pour les Romains.

En dépit d'une concentration notable dans la province de Numidie, la représentation globale de l'enfant est, elle aussi, considérablement faible, un peu plus de 7 % du nombre total d'inscriptions dans les deux provinces. En Italie, par exemple, les estimations de Ch. Laes, pour la III^e région (Lucanie et Brutium), atteignent 26 %, sur un échantillon de 320 épitaphes (Laes, 2012, p. 97-102). Pour les provinces africaines, l'enquête menée dans la ville de Thugga par M. Harlow et R. Lawrence (2011) a révélé un pourcentage autour de 11-12 %, dépassant ainsi celui de la Numidie et de la Maurétanie Césarienne réunies. Ces résultats combinés tendent *a priori* à appuyer l'hypothèse que les enfants, au moment de leur décès, n'avaient pas atteint leur pleine intégration dans la famille, mais un examen plus approfondi de la répartition par catégorie d'âge permet de nuancer cette hypothèse, du moins, pour les moins d'un an.

Nous citerons à titre indicatif l'importante enquête menée par M. King pour la ville de Rome. Sur un échantillon de 29 250 épitaphes, l'étude a révélé que 1 357 étaient consacrées à la catégorie des 0-4 ans, 703 à celle des 10-14 ans et seulement 128 inscriptions pour les moins d'un an (King, 2010). Le nombre total d'inscriptions dédiées à la catégorie des 0-4 ans peut s'expliquer par le taux élevé de mortalité infantile mais n'explique pas le faible nombre d'inscriptions dédiées aux moins d'un an alors qu'il a été établi que le taux de mortalité dans cette même catégorie spécifique était généralement le plus élevé, variant entre 20 et 40% (Golden, 1988, p. 155) (50% des enfants n'atteignaient pas leur dixième année (Carroll, 2011 : p.102-103).

De ce fait, la faible commémoration des moins d'un an peut difficilement refléter le nombre réel de décès, surtout si la majorité des nourrissons est décédée au cours de la première semaine, c'est-à-dire avant les *Nominalia*, lors desquelles l'enfant se voit attribuer un prénom et, pour les citoyens, un gentilice.

Il convient donc de s'intéresser aux sources historiques qui nous offrent quelques éléments de réflexion. Dans une lettre de consolation adressée à sa femme, au sujet de la mort prématurée de leur fille de deux ans, Plutarque évoque longuement l'inutilité des lamentations ou des rites tels que les libations. Il affirme que ces enfants sont dans un monde meilleur, plus proche d'un statut divin (Plutarque, *Consolation à sa femme*, 11). Sénèque, quant à lui, souligne l'importance cruciale de prononcer le nom du défunt, gage de paix éternelle dans l'autre monde (Sénèque, *Consolation à Marcia*, III, 9) ; un nom malheureusement absent pour ceux qui n'ont pas achevé la première semaine. Ainsi, la sacralité évoquée par Plutarque, d'une part, et l'absence du nom en raison d'une mort à la naissance ou peu après ont pu avoir conditionné, en partie, le

faible nombre d'épithètes relatives à cette catégorie et non nécessairement une absence de statut ou d'importance ; par ailleurs, si l'on s'en tient aux affirmations de Sénèque, la mémoire peut être honorée en évoquant simplement le nom, en dehors de tout mémoriel nominatif. Cette idée s'exprime avec plus de force chez Ausone (4^e siècle) qui affirme que pour les défunts n'ayant pas reçu de sépulture, prononcer leur nom trois fois leur offrait quelque chose de semblable (Ausone, *Parent* : p. 127). La sacralité évoquée par Plutarque est liée au fait que l'enfant n'ayant pas connu les tribulations de la vie, son âme demeure pure de tout vice et cette idée se retrouve dans une inscription provenant de la ville d'Hippone (Afrique proconsulaire), dédiée à Saturne au sujet du petit Numisius, décédé à l'âge d'un an et sept mois :

« S(ancto) S(aturno) S(acrum)/Numisius/Gratus v(ixit) a(nnum) I/ m(enses) VII infans/ innocu(s) sine/ delict(u) solutus » (AE, 1958, 00301).

« Au dieu Saturne sacré, Numisius Gratus, a vécu un an et sept mois, enfant innocent, mort sans délit ».

L'intérêt de la mention de l'innocence de Numisius et du rôle de sa « pureté de toute faute » (*sine delictu*) dans la promesse d'un séjour bienheureux dans l'au-delà a également été soulignée par M. Leglay (Leglay, 1966, p. 436).

Compte tenu de ce qui précède, le manque d'intérêt pour les enfants et notamment les moins d'un an mérite d'être nuancé. Pour l'Afrique, une inscription de la ville de Caesarea commémore une mère et son enfant âgé seulement de trois jours et près de laquelle celui-ci fut inhumé (*CIL* VIII, 10943, 10942) ; l'âge du défunt explique l'absence de prénom, puisque les *nominalia* n'avaient pas encore eu lieu, ce qui n'empêcha pas l'érection du monument où la présence de l'enfant est signalée par la mention de l'âge. De nombreuses épithètes sont, par ailleurs, accompagnées d'une imagerie où les enfants de moins d'un an sont représentés seuls (Figures 6 et 7). Les sarcophages décorés présentent quelquefois des scènes où la figure de l'enfant (associée ou non à une inscription) est mise en valeur au centre de la (des) scène(s) avec la présence d'*erotes*, symboles de jeunesse éternelle et souvent figurés sur le point de prendre leur envol en compagnie du petit défunt (Figures 8 et 9). Une stèle votive provenant de la ville de Sitifis (Maurétanie césarienne) représente Flavia Syra, accomplissant son vœu de bonne foi, une main posée sur l'autel, l'autre tenant une pyxide et suppliant le dieu Saturne d'offrir sa protection à son fils Cassianus, décédé à l'âge d'un an (*CIL* VIII, 08448, p. 724) (Figure 10). Ces détails et leur fréquence, en plus de l'investissement coûteux qu'impose un monument

commémoratif ou un sarcophage, illustrent, d'une part, la bienveillance des proches et le poids d'un chagrin encore vif (Lassère, 1965 : p. 211) et sont, d'autre part, la preuve matérielle d'un désir de préserver, non seulement le nom de l'enfant, mais également agrémenter le monument par une imagerie.

Figure 6 : Philocalus Pyladis. Un an moins quinze jours. Cherchel (Maurétanie césarienne). Musée de Cherchel



Source : Photo: S. Siada.

**Figure 7 : Titus Flavius Valerianus. Trois mois et quatre jours.
Khenchela (Numidie). Allard Pierson-museum**



Source : Amsterdam. Plateforme Manfred Clauss.

Figure 8 : Sarcophage de Skikda représentant un enfant nu sur un tabouret à l'intérieur d'un *clipeus*, porté par deux *erotes*. Deux dauphins sont sculptés de part et d'autre du champ qui accueille le nom du défunt : Sarniani



Source : Gsell, 1898, p.32. Pl. IV, figure 2.

Figure 9 : Sarcophage de Timgad représentant un enfant vêtu d'une *toga contabulata* à l'intérieur d'un *clipeus* porté par deux *erotes*



Source : Lasseur, 1981, p.223, figure 182.

Figure 10 : Stèle votive de Flavia Syra



Source : Delamare, 1801, Pl.81.

L'exemple de la nécropole orientale de la ville de Sitifis (1^{er} s. ap-J.C-5^{ème} s. ap-J.C) est, à ce titre, intéressant. En effet, la phase d'inhumation primitive y compte 67 sépultures d'enfants sur un total de 102 dont une quarantaine de nouveau-nés ; par ailleurs, 49% des tombes d'enfants étaient dotées de mobilier. Ainsi, ces enfants qui constituent plus de la moitié de l'ensemble des sépultures de cette phase, se sont vus accorder les honneurs funèbres, ce qui renvoie un schéma d'action similaire à celui adopté pour les adultes ; Une tombe de la même nécropole, abritant un fœtus/mort-né, a révélé la présence d'une lampe (T.49) (Guéry, 1985 : p. 83). Par ailleurs, parmi les 87 perles de quatre nécropoles de la ville de Tipaza, dont le mobilier fut explicitement associé aux sépultures, 66 éléments ont été recueillis dans des sépultures d'enfants. La valeur protectrice des perles étant établie, ces enfants ont bénéficié d'une bienveillance évidente destinée à leur assurer un séjour paisible dans l'au-delà. Enfin, la mention du dédicant dans 41% du présent corpus vient à l'appui de l'intérêt accordé à l'action même d'ériger un monument

commémoratif, en spécifiant la nature du lien qui unit le dédicant au défunt.

Cet intérêt pour l'enfant décédé nous renvoie vers la bienveillance qui se reflète dans les lois relatives à l'enfant vivant et ce, dès le stade fœtal. Selon Julien (II^e siècle), « ceux qui sont dans le ventre de leur mère sont presque toujours réputés nés car on leur rend les successions qui leur sont échues par la loi. » (Digeste, I, 5, 26 : p. 67). En cas de tentative ou d'avortement, Ulpien (II^{ème} - 3^{ème} siècle) précise que « s'il est constaté qu'une femme ait fait violence à ses entrailles pour se faire avorter, le gouverneur de la province la condamnera au bannissement.» (Digeste, 48, 8, 8 : p. 353). La succession est également garantie avant la naissance. Un autre texte d'Ulpien nous apprend que « le préteur... a sagement pourvu à ce que la possession qu'il accordait en faveur de l'enfant qui est dans le sein de sa mère, ne devint pas pour un tiers une occasion de s'emparer des biens du mari » (Digeste, XXV, 5, 1, p. 458) et qu'une femme qui transférerait cette possession à autrui serait passible d'une action (Digeste, XXV, V, 1 : p. 458). Enfin, si un père devait décéder sans avoir prévu d'inclure l'enfant à venir dans son testament, la loi y remédiait en l'y incluant, même si le nouveau-né ne devait pas survivre ; la *lex Iunia*, adoptée en 28 ap.jc, permettait même aux pères d'éviter cette négligence en prévoyant dans la succession tous les enfants à naître après l'établissement du testament (Thomas, 2007 (1) : p. 29).

Pour ce qui a trait au sexe, on a observé une tendance générale à commémorer davantage les garçons que les filles et l'exposition, surtout des filles, fut avancée pour expliquer cet état de fait (Allély, 2017). Toutefois, une étude menée par W. Sheidel, sans nier le féminicide dans le monde gréco-romain et plus spécialement dans la cité de Miletus, a démontré que celui-ci n'affectait pas le taux global de représentation des catégories féminines plus âgées, dans lequel les filles apparaissaient et plus nombreuses à mesure qu'elles approchaient l'âge du mariage. L'hypothèse repose sur le fait que celles-ci étaient considérées comme indignes de figurer dans le recensement mais que la situation changeait au moment du mariage (Sheidel, 2010 : p. 3-4).

Si la même hypothèse peut être envisagée pour la Numidie et la Maurétanie césarienne, l'absence de registres du *cens* entrave toute certitude ; en revanche, nous avons constaté qu'en dépit des disparités globales entre les deux sexes, certaines villes présentent relativement peu de différences en dépit du faible nombre d'épithames qui constitue un frein à toute certitude, à l'exemple de Tiddis et Timgad en Numidie et d'Abulæ, Pomaria et Saldæ en Maurétanie Césarienne. Dans certaines villes, le nombre de filles dépasse même celui des garçons comme à

Sedar, Calceus herculis, Milev, Cuicul, Sila et Sigus. Les chiffres sont néanmoins trop faibles pour être pris en compte (Tableaux 1 et 2).

Tableau 1 : Nombre d'épithaphes dans certains sites selon l'âge, le sexe et la présence/absence du dédicant

Site	Inscriptions	Garçons	Filles	Ind.	Dédicant	Absence de dédicant	Ind.
Cirta	156	95	56	5	48	84	19
Thibibilis	108	58	48	1	41	34	0
Thamugadi	21	10	9	1	7	12	2
Cuicul	13	6	7	0	5	6	2
Lambaesis	12	8	4	0	12	0	0
Milev	6	1	6	0	1	6	0
Rusicade	25	19	6	0	5	20	0
Tiddis	30	14	12	4	9	17	4
Sila	20	7	13	0	5	15	0
Sigus	32	15	17	0	16	14	2
C.arsacalitanum	20	14	6	0	6	14	0
Tigisis	5	3	2	0	1	3	1
Gadiaufala	4	3	0	1	1	2	1
C. elephantum	38	21	16	1	10	27	0
Celtianis	35	20	15	0	4	31	0
C. phuensium	9	6	3	3	0	6	3
C. subzuaritanum	3	2	1	0	1	2	0
Uzelis	12	9	2	1	4	7	1
Calceus heculis	8	2	5	1	7	1	0
Ad maiores	1	0	1	0	0	1	0
Ain Bou slim	2	2	0	0	1	1	0
Sedar	8	2	5	1	2	4	2
Lamasba	5	3	1	1	1	2	2
C. fabatianum	11	5	5	1	3	5	3
Sites divers	126	70	51	3	44	70	12
Total	718	404	293	24	238	388	54

Tableau 2 : Représentation des enfants par catégories d'âge dans diverses localités de Numidie et Maurétanie césarienne

Site	Moins d'un an	1- 2 ans	3- 4 ans	5-7 ans	8-10 ans	11- 16 ans
Cirta	2	13	17	35	32	52
Thibilis	0	1	4	16	20	64
Thamugadi	2	1	4	3	6	4
Cuicul	0	2	2	1	4	5
Lambaesis	0	0	3	3	2	3
Milev	0	0	0	2	1	2
Rusicade	1	0	1	8	4	11
Tiddis	0	1	2	7	3	17
Sila	0	0	0	1	5	14
Sigus	1	0	2	3	6	18
C.arsacalitanum	0	0	0	1	2	17
Tigisis	0	0	0	0	0	5
Gadiaufala	0	0	0	0	2	2
C.elephantum	0	0	1	2	7	28
Celtianis	0	1	0	3	6	25
C.phuensium	0	0	0	1	0	8
C.subzuaritanum	0	0	0	0	1	2
Uzelis	0	0	0	0	0	12
Calceus heculis	0	2	0	2	0	4
Ad maiores	0	0	0	0	0	1
Ain Bou slim	0	0	0	0	0	2
Sedar	0	0	0	2	2	4
Lamasba	0	1	1	0	2	1
C.fabatianum	0	1	0	3	2	5
Sites divers	0	11	8	24	26	57
Total	6	34	45	117	133	371

Faut-il pour autant considérer l'exposition comme un argument valide pour l'Afrique ? Un passage dans les *Métamorphoses* d'Apulée (Apulée, *Métamorphoses*, X, 23) le confirme :

« Elle avait été mariée à un homme dont le père, partant pour un long voyage et laissant sa femme enceinte, mère de l'enfant, avait enjoint de tuer son fruit, au cas où elle ne donnerait pas naissance à un garçon. C'est une fille qui est née en l'absence du père. Mais le sentiment maternel l'emporta sur l'obéissance due au mari. L'enfant fut confié aux voisins, qui se chargeaient de l'élever ».

Le texte nous apprend, en effet, que l'Afrique ne fait pas exception à la pratique de l'exposition ; toutefois, plusieurs points méritent d'être soulevés :

D'abord, la variété des motifs pouvant conduire à exposer un enfant, indépendamment de son sexe ou d'une tare physique tels que la pauvreté, le manque de temps en raison de charges quotidiennes trop lourdes

(Golden, 1988 : p. 159-160), le divorce, le veuvage, l'absence du père, le viol ou l'adultère (Evans-Grubbs, 2013 : p. 84-85-86). Si les parents ou une mère se trouvant dans l'un de ces cas n'avaient pas les moyens d'élever l'enfant, ce dernier avait de grandes chances d'être exposé. Ensuite, si les sources littéraires renvoient très souvent à l'exposition des filles, certaines évoquent les deux sexes sans distinction, qu'il s'agisse de sources de la République (Philo of Alexandria, *The sp. laws*, III, 20, 114, 115), du haut (Suétone, *Caligula*, 5, 2) ou du bas empire (Lactance, *Dev. Inst.*, VI, 20). Une loi des douze tables (The twelve tables, IV, 1) conseille, par exemple, de tuer rapidement « les enfants » difformes. Pour ce qui a trait aux sources relevant de la littérature de fiction, telles les œuvres de Sénèque le Père ou de Quintillien, si M. Corbier invite à distinguer objectivement celles qui concernent des cas réels de celles qui relèvent de l'imaginaire des auteurs (Corbier, 1999, p. 1259). A. Allély affirme qu'en dépit du caractère fictif des œuvres et du processus codifié de l'*expositio*, un constat s'impose quant à l'égalité des sexes devant cette démarche (Allély, 2017, paragr. 15 à 17). Dans les faits, néanmoins, les sources historiques n'offrent en réalité que quatre exemples concrets, dont deux concernent respectivement la petite fille de l'empereur Auguste et la fille d'Urgulanilla, épouse de Caligule ; pour A. Allély, l'exposition des deux petites filles reposerait sur leur caractère illégitime et non leur sexe (Allély, 2017, paragr. 18).

Enfin, l'exposition ne signifie pas nécessairement le meurtre mais quelquefois l'action de confier l'enfant à qui veut bien lui donner une chance, quel que soit son sexe (Boswell, 1988, p.13). C'est aussi ce que laisse entendre Apulée ; le père, en ordonnant l'exposition, avait certainement l'intention d'abandonner le nouveau-né à un sort fatal mais le sentiment maternel n'ayant pu se résoudre à l'entreprise, a décidé de confier l'enfant et lui donner une chance de survie. Cette perspective a été mise en avant par J.E. Boswell à partir du sens étymologique du terme « *expositio* » qui signifie en réalité « mettre dehors » ou « offrir » et implique donc une idée « d'offre ou de séparation plutôt que de préjudice et de risque » (Boswell, 1988, p. 13).

C'est une distinction dont le sens nous renvoie directement à la nature des relations liant les parents à l'enfant sans distinction et qui conforte l'hypothèse que ce lien était probablement déjà établi à la naissance. Il serait donc utile de nuancer l'association de l'exposition au meurtre et de considérer à la fois les sentiments et les contraintes qui atténuent la rigidité du phénomène.

Nous avons mentionné plus haut que la différence entre garçons et filles était d'environ 210 inscriptions pour les deux provinces ; cela signifie que pour chacune des 138 villes recensées, ces différences sont quelquefois infimes et pour les villes où un nombre réduit d'inscriptions a été enregistré, on aurait pu faire le choix de commémorer davantage les garçons.

Pour ce qui a trait à la mention du dédicant, notre principale préoccupation fut de déterminer si les enfants étaient différemment commémorés, à partir de la mention ou non du dédicant sur les monuments. Nous n'avons pas pris en compte le cas des *Alumni*, étant donné les complications juridiques affectant le caractère des enfants adoptés (l'enfant a-t-il été élevé dans la maison du maître, était-il un apprenti ou plutôt un membre effectif de la famille ?) (Sigismund-Nielsen, 2013, p. 289-294), sans compter l'absence de preuves (tant littéraires qu'archéologiques) quant à leur intégration définitive dans la famille adoptive (Mc Williams, 2001, p. 85).

Nous avons constaté que le dédicant était mentionné dans 41% du nombre total des inscriptions, contre 50% où celui-ci est absent tandis que 9% présentaient trop de lacunes pour pouvoir s'avancer. Si sur la majorité des monuments, le dédicant est absent, une proportion appréciable en porte la mention, ce qui signifie qu'en dépit de leur jeune âge, près de la moitié des enfants décédés a reçu un mémoriel comprenant les détails fréquemment inscrits sur les monuments des adultes.

Indépendamment du caractère redondant des inscriptions funéraires en général, la mort y est quelquefois abordée par le recours à une terminologie éloquente ; les termes *raptus* ou *fatum* y sont fréquents et traduisent une profonde frustration, un sentiment de trahison, tandis que les épithètes *piissimus* (le plus dévot ou obéissant), *rarissimus* (le plus rare) ou *bene merens* (bien méritant) renvoient, par le superlatif récurrent, à un profond sentiment de gâchis. Ces épithètes peuvent être dédiées, bien que rarement pour la Numidie et la Maurétanie césarienne, à des enfants âgés de 1 à 4 ans et l'une d'elles concerne même un nourrisson de deux mois, qualifié de *bene merenti*. Il est difficilement concevable qu'un enfant de cet âge puisse être dévot, obéissant ou méritant (Carroll, 2018, p. 247-248) car il s'agit là de valeurs romaines qu'un individu passe une bonne part de sa vie à tenter d'atteindre. Ces qualificatifs ont été associés par les spécialistes au souhait des parents d'exprimer la maturité précoce de leurs enfants (King, 2000). Nous y voyons au moins un fort désir de matérialiser sur un matériau pérenne la marque d'un chagrin inconsolable face à un destin injuste ; nous envisageons

également l’hypothèse que ces épithètes puissent refléter ce que les parents souhaitaient que leur enfant devienne suite à sa renaissance dans l’autre monde (Siada, 2022) (Tableau 3).

Tableau 3 : Exemples d’épithètes employées pour les enfants entre 1 et 4 ans

Pientissimus/ pietatis	Bene merenti	Rarissimus
<i>Lambaesis</i> . 3ans (CIL VIII, 03348)	<i>Caesarea</i> . 3 ans (AE 1981, 00944)	<i>Cirta</i> . 1 year (CIL VIII, 07332= IIAlg,
<i>Lambaesis</i> . 4 ans (MEFR, 1898 : p.468)	<i>Caesarea</i>. 2 mois (AE 1982, 00989)	02-01, 01104 ; Ant Afr, 1973, p.133)
<i>Thamugadi</i> . 1 an (BCTH, 1904: p.214)	<i>Abulae</i> . 1 an (AE 1985, 00977)	<i>Cirta</i> . 2 years (CIL VIII, 01345)
<i>Thamugadi</i> . 1 an (BCTH, 1932-33: p.17)	<i>Pomaria</i> .3 ans (AE 1982, 00989)	
<i>Cirta</i> . 2 ans (CIL VIII, 07284= IIAlg, 02-01, 01034)		

Dans le même ordre d’idées, les *carmina* (inscriptions poétiques) dédiées aux enfants ne sont pas rares, notamment celles qui concernent les nourrissons et où les parents évoquent les thèmes habituels tels que le destin faucheur, le désastre ou le bonheur trop tôt achevé. Les exemples suivants proviennent de la ville de Caesarea:

« *Felicio et tu qui legis hoc titulum Iulia Hygia uixit sine lachrimis iucundissima felicissime nata hygino (p)atri , mensibus III, diebus II. »*

« Heureux vous aussi qui lisez cette inscription ! La très charmante Iulia Hygia, sans larmes, née pour le bonheur d’Hyginus, son père, vécut trois mois et deux jours » (Cagnat, 1908, p. 200-201).

« *Hoc tumulo positum est ingenui fil(ia) flora, anno quae uixit mensibus atq(ue) VIII, et quas exsequias dedebat nata parenti has pater aduersus casibus ipse dedit. Terra, precor, fecunda leuis super ossa residat, Aestuet infantis ne gravitate cinis »*

« Dans ce tombeau fut déposé le corps de Flora, fille d’Ingenus, qui vécut un an et neuf mois, et les honneurs funèbres qu’un enfant doit à son père, c’est le père lui-même dans son malheur contre nature qui les lui rendit afin que les cendres d’un corps n’étouffent pas sous ton poids » (Rénier, 1855, p. 485).

« *Laetus, Accepti regis Iubae l(iberti) f(ilius), iniquitate factorum raptus anno I, dies VII, h(ic) S(itus) e(st), praeteries tuum est dicere : ossa tibi bene adquiescant* »

« Laetus, fils d'Acceptus, affranchi par le roi Iuba, pris par l'iniquité du sort à l'âge d'un an et huit jours, est ici. Passant, il te revient de dire, que tes os reposent bien, ici, il repose" (*CIL VIII, 09350, Rénier 1855, p. 472, Berbrugger, 1860, p. 222-223*).

On constate que les trois épitaphes furent dédiées à des enfants décédés entre trois mois et deux ans et les sentiments exprimés sont ceux que l'on pourrait aussi bien rencontrer sur des monuments d'adultes chéris (époux par exemple) ou des enfants plus âgés, ce qui nous permet de penser qu'en dépit de leur très jeune âge, ces enfants étaient considérés comme déjà faisant partie de la famille et que leur perte pouvait être aussi difficile à vivre que celle d'un adulte.

Le deuil, la perte et le sentiment de gâchis

Les vestiges archéologiques dédiés à la commémoration (stèles, autels, tables d'offrandes) constituent un moment capital du temps des funérailles. A côté de leur fonction essentielle liée au devoir de mémoire, ils sont également les marqueurs de la fin légale du temps de deuil pour les vivants mais également une étape nouvelle pour ce qui fut jusque-là un "cadavre" et amorce ainsi le « temps de l'oubli » (Leclerc, J. 1985). Avant cela, la famille, souillée par la mort, était temporairement cantonnée dans le statut transitoire et non moins capital de « *familia funesta* » (famille souillée par la mort), dont elle ne se purifiera que progressivement, dès le premier banquet du *silicernium*, dédié en partie au défunt, jusqu'à celui de la « *cena novemdialis* » et du « *sacrificium* » neuf jours plus tard (Dumézil, G. 1966 : 367, In Scheid, J. 1984 : 118 ; Scheid, J. 2013; Carroll, M. 2006 : 4 ; Saglio, Edm. DAGR, *Novemdiale* 1977 : 110 ; Monchablon, E.J. D.1792 : 448). La réglementation de la période de deuil, déjà à l'époque du roi Numa (Plutarque, Numa : 156 ; Ulpian, Frag. Vat. : 321) et l'insistance dans les sources de ce qui représente le port exemplaire du deuil (Pline L'ancien, VII : 4; Cicéron, Tusc. : IV, 4; Cicéron, Tusc. : I, 39 ; Sénèque, Lettres à Lucilius : XLIX : 1, 23 et LXIII ; Plutarque, Cons. à sa femme : XI ; Lucain, La Pharsale : II), reflètent en négatif les difficultés à se conformer aux exigences de la législation et aux rigueurs de la réserve romaine en la matière, qui foisonnent dans la littérature antique.

La raison ne saurait être plus légitime, car il s'agit de continuer son parcours dans un monde où l'autre n'est plus. Selon I. Morris, l'achèvement d'un deuil nécessite justement une conceptualisation de l'idée de séparation et qui, pour l'auteur, commence à la fin des funérailles et non pendant (Morris, I. 1992 : 10). Une étape délicate également décryptée et analysée en profondeur en 2008 par F. Prescendi (Prescendi, F. 2008: 298) à la lumière des sources et en particulier le poignant témoignage de Quintilien, où le deuil est décrit comme un temps de silence et de stupéfaction, auquel succède l'effroi face à la perte de soi ; les rites, tels que *planctus* (se frapper le torse) et *conclamatio* (lamentations collectives), permettraient une canalisation des émotions et une réintégration de soi et de l'objet du deuil dans leurs contextes respectifs. E. Crubézy, dans son dernier ouvrage, à l'appui des concepts psychanalytiques, relie une situation de détresse psychologique et de crise affective, dont le temps est très variable, à l'acceptation douloureuse et inévitable de la perte de l'objet (Crubézy, E. 2019 : 29 et 55). Pour M.F. Bacqué et M.Hanus, il s'agit d'un processus de détachement douloureux et progressif de la libido par rapport à l'objet d'amour et dont les expressions dépressives témoignent de l'intégration pénible de la réalité (Bacqué et Hanus, 2016). On notera, dans l'ensemble, des définitions précédentes, que l'idée de séparation est vécue comme une déchirure, car elle a trait à un remaniement de l'instinct de vie qu'est la libido, qui doit être dépouillée de l'un de ses liens d'attachements... le défunt.

Le ritualisme inhérent au deuil et au temps de deuil repose sur un ensemble de modalités censées canaliser une charge émotionnelle fondamentalement négative : la stupéfaction évoquée par F. Prescendi renvoie à la notion de rupture soudaine qu'opère la disparition de ce qui, jusque-là, était ancré dans l'ordre établi par les proches. La notion d'effroi est également à prendre en compte puisque la mort de l'autre nous renvoie inéluctablement à notre propre finitude ou plus radicalement, à celle de notre putréfaction. A Rome comme en Italie, l'expression « *familia funesta* » ou « famille frappée par la souillure de la mort » reflète tout le poids de ce changement de statut de la famille qui désormais devient temporairement infréquentable et ce sont les rites de séparation accomplis lors des funérailles qui lui permettront de retrouver une normalité progressive, jusqu'à regagner son statut habituel de « *familia pura* ».

Est-ce à dire que le deuil cesse aussi brutalement que la mort a frappé ou que le temps des funérailles a pris fin? Il semble qu'au-delà du ritualisme prégnant dans la gestion de la mort, entendons par-là du cadavre (avec ses corollaires que sont l'effroi et la souillure), la notion de perte sous-jacente serait au cœur même de ce qui amorce le deuil, plus

loin encore, ce serait la notion de gâchis, à fortiori lorsqu'il s'agit d'un enfant. Le point focal réside dans le fait qu'il ne s'agit pas de l'expression d'une douleur selon des normes codifiées et permises collectivement: les cris, les larmes, l'abandon de soi mais plutôt d'un parcours de vie devant être recrée sans l'autre, qui plus est, n'a pas vécu sa pleine vie, « *dulchis vitae exhortes* » pour reprendre l'expression de Virgile (arraché à la douceur de vivre) (Virgile, *Enéide*, VI, 428-429, p. 319). M.F. Bacqué et M. Hanus opèrent justement ce *distinguo* entre le deuil lié à la mort et celui lié à la perte, entendons par là, le deuil des déceptions vécues au cours d'une vie. Le manque et la perte y sont décrits comme des éléments fondateurs de la vie psychique car ils nous contraignent à mobiliser nos représentations intérieures, nos souvenirs de satisfaction dans le but d'anticiper la perte éventuelle. Un processus résumé par l'expression l' « aptitude au deuil ». Comme cette anticipation a ses contraintes, notamment lors de la perte d'un enfant, celle-ci atteint ses limites car, en l'absence de souvenir, les parents se réfèrent inéluctablement à l'affectif pour gérer leur tragédie. Ainsi, le deuil comme le travail du deuil ne doivent pas être considérés comme de simples périodes de vie mais comme un parcours qui peut s'étaler sur toute une vie (Bacqué et Hanus, 2014). Dans certains cas, la perte de l'objet peut être si dévastatrice que le cycle du deuil n'est jamais clos.

Et pour cause. En parcourant les témoignages épigraphiques et notamment les poèmes funéraires, de même que les sources, l'on constate que la notion de perte est intimement liée à celle de gâchis. Au-delà de l'affection que suscitent les enfants auprès de leurs parents, ils constituent surtout un investissement sur le moyen et long terme mais encore, posthume. En effet, la famille romaine se fonde sur la puissance paternelle d'une part, qui fait du père un patriarche vénéré et celle de la mère de famille, une matrona dont le poids repose justement sur son statut de procréatrice. Ces deux concepts majeurs de puissance paternelle et de maternité placent ainsi l'enfant au coeur des préoccupations de la famille nucléaire mais, surtout, en font le garant de sa pérennité. À cela s'ajoute le culte des ancêtres. En effet, celui-ci repose sur les devoirs dus et scrupuleusement rendus aux mânes des défunts et dont Ovide évoque la puissance vengeresse en cas d'omission (*Fastes*, 2, 533-570), le but étant d'inscrire les mânes de sa famille et particulièrement ceux des parents dans les mémoires présentes et à venir. Nous concluons donc que la perte d'un enfant prive les parents de leur raison d'être présente et future. C'est l'éternel opposition qui marque la définition même du tragique évoquée par P. Poirier, à savoir une mortalité inéluctable et un

désir d'éternité (entre le désir et le manque) ; une opposition qui trouverait sa solution dans la résilience (Poirier, 2001, p. 52).

Les sentiments de gâchis et d'inassouvi ne sauraient mieux s'exprimer que dans les épitaphes déjà évoquées plus haut et de nombreuses autres encore mais qu'en est-il lorsque les mots ne suffisent plus à traduire la profondeur de ce sentiment. L'un des exemples les plus probants nous vient de Rome. Minicia, fille de Minicius Fundanus, a reçu une épitaphe aux normes du formulaire généralement adopté, tant à Rome que dans les provinces :

« Aux dieux Mânes. À Minicia Marcella, fille de Fundanus, qui vécut douze ans, onze mois et sept jours » (CIL VI 16631).

Se fier à cette banalité apparente, c'est ignorer le calvaire de son père Fundanus, relaté dans une lettre chargée d'émotions de Pline le jeune à son ami Marcellinus :

« Le jour pour les noces était pris; nous y étions déjà invités. Hélas! quel changement! quelle horreur succède à tant de joie! Je ne puis vous exprimer de quelle tristesse je me suis senti pénétré, quand j'ai appris que Fundanus, inspiré par la douleur, toujours féconde en tristes inventions, a donné ordre lui-même que tout ce qu'il avait destiné en bijoux, en perles, en diamants, fût employé en baumes, en essences, en parfums. » (Pline le jeune, Livre V, lettre 16).

Aucun poème funèbre n'aurait pu rendre justice à la frustration qui se dégage du texte de Pline le jeune et si nous nous étions fiés à la banalité de l'épitaphe, nous n'aurions rien su du sentiment de gâchis qu'a dû provoquer le transfert des frais du mariage à ceux des funérailles. Ce sentiment a probablement été exacerbé par le fait que Minicia réunissait toutes les qualités de la parfaite matrona et avait parfaitement intégré les principes de l'éducation romaine :

« Elle n'avait pas encore quatorze ans accomplis, et déjà elle montrait toute la prudence de la vieillesse (*anilis prudentia*). On remarquait déjà dans son air toute la majesté d'une femme de condition (*matronalis gravitas*)... Vous ne sauriez-vous imaginer sa retenue (*Temperantia*), sa patience (*patientia*), sa fermeté même, dans sa dernière maladie. Docile aux médecins, attentive à consoler son père et sa soeur, après que toutes ses forces l'eurent abandonnée, elle se soutenait encore par son seul courage » (Pline le jeune, Livre V, lettre 16).

Les rigueurs de l'éducation romaine excusent très rarement les élans d'émotion et les lamentations, surtout lorsqu'il s'agit des hommes, mais le cas de Fundanus, et d'autres encore, constituent la preuve qu'au-delà des exigences de la *romanitas*, s'imposent celles du sentiment de perte aussi irréparable que pérenne et avec lui, le gâchis de ne pouvoir goûter ou

jouir plus longtemps du fruit de tant de sacrifices consentis par les parents. Les qualités énumérées sont très exactement celles que l'on attend d'une femme de qualité, des qualités que les parents aspirent à voir respecter et surtout transmettre, le plus scrupuleusement.

Qu'il s'agisse de rites destinés à conjurer un sort vécu comme inacceptable ou de sentiments plus intimes encore que ceux qu'il est permis d'extérioriser conventionnellement par ces mêmes rites, l'anthropologie moderne vient témoigner, à son tour, de la continuité de mécanismes que L. V. Thomas apparente à de l'évitement ; l'homme ne pouvant se résoudre à considérer la mort comme nécessaire au renouvellement, il continuerait à trouver refuge dans le déni (le refus même de considérer la mort), la compensation qui peut, elle-même, causer la mort (comportements autodestructeurs), les fantômes de consolation qu'il associe au narcissisme et le refus d'une mort vécue comme prématurée ou comme une mauvaise mort (Thomas, 1976, p. 567-568). Cette attitude des sociétés modernes n'exclut pas le constat d'un appauvrissement en termes de rites, en raison du recul du sentiment religieux, mais sans pour autant que cela constitue un frein aux tentatives d'évitement. L.V. Thomas constate, par exemple, que la toilette du défunt est aujourd'hui la mission de thanatopracteurs, chargés de camoufler la thanatomorphose ; une esthétique qui, « par la médiation du comme si », permettrait aux proches de conserver une image acceptable lorsque le défunt a dû affronter l'insoutenable en fin de vie (Thomas, 1991, p. 18-19); ainsi, une attitude, *à priori*, appauvrie en terme de contact humain entre les proches et le disparu, devient, à son tour, un mécanisme de défense face à la souillure et à la putréfaction, tant craintes par le passé, et notamment par les Romains. L'appauvrissement apparent s'adjoint alors aux autres mécanismes de gestion de la mort et puisque le corps du défunt demeure, comme le souligne l'auteur, au cœur du rite funéraire, cet appauvrissement, assurerait, en réalité, notre équilibre mental (Thomas, 1991, p. 18-19).

Un autre parallèle pourrait se trouver dans la notion de mort prématurée évoquée par L.V. Thomas. En effet, celle-ci se retrouve chez les Romains dans l'expression « *mors immatura* » qui englobe l'ensemble des morts précoces. Toutefois, et bien que l'enfant soit inclus dans cette notion, les Romains semblent avoir opéré une distinction entre la mort en très bas âge, qualifiée de « *mors acerba* » ou mort âpre et la mort précoce, qui frappe en pleine vigueur, le tout en opposition avec la « *mors naturalis* » qui intervient à la vieillesse (Baills-Tabli et Dasen, 2008, p. 597). L'on perçoit, de ce qui précède, que la mort précoce ainsi que la mort naturelle répondent à un constat et qualifient simplement les faits,

tandis que la mort âpre porte une connotation émotionnelle et renvoie au vécu et au ressenti. Cette distinction nous paraît importante, car elle révèle que face à la cruauté du sort envers une vie n'ayant pas achevé son parcours, intervient une douleur affective due à un sentiment de gâchis devant ce qui aurait pu être le garant de la continuité, voire de l'éternité pour les parents, en accomplissant l'ordre naturel des choses : la vieillesse.

En dépit des parallèles évoqués plus haut, tenter de relier les attitudes du haut empire romain en Afrique (I-III^e siècles) à d'autres contextes culturels, voire à l'anthropologie moderne et contemporaine serait, bien que nécessaire, une tâche ardue qui dépasse les modestes ambitions du présent sujet ainsi que nos connaissances en la matière. En effet, ce travail se fonde sur les données de l'archéologie et de l'épigraphie funéraire latine ainsi que sur les données puisées dans les sources et concernent deux provinces de l'Afrique sous domination romaine durant 3 siècles ; les confronter aux situations décryptées par l'anthropologie moderne, voire à d'autres contextes culturels antiques, comporterait un risque d'extrapolations et de spéculations potentiellement dangereuses, si une méthodologie probante n'était pas préalablement établie. À titre d'exemple, les modalités de gestion de la mort et de la commémoration en Gaule répondent aux exigences d'un contexte culturel propre à la province ; la culture matérielle gallo-romaine étant le produit des différents syncrétismes opérés à partir d'un fonds culturel gaulois et qui sera africain pour l'Afrique. Pour l'anthropologie moderne, le recul du sentiment religieux et l'ancrage même de l'athéisme dans les sociétés occidentales modernes et contemporaines créent un fossé non négligeable si l'on considère que l'État romain était fondamentalement religieux, ritualiste et superstitieux.

Par conséquent, une solution fructueuse résiderait dans une collaboration pluridisciplinaire basée sur une méthodologie collective, établie par les compétences de spécialistes en thanatoarchéologie, anthropologie, ethnoarchéologie, histoire de l'antiquité, épigraphie, sociologie et psychanalyse, avec pour finalité de dégager les jalons extraits aussi bien de la culture matérielle que de la littérature et permettant d'esquisser une traçabilité éprouvée des différents comportements inhérents à la gestion du mourir, de la mort et du deuil sur plusieurs siècles.

Conclusion

Cette étude montre, à *priori*, trois similitudes majeures avec le reste des provinces romaines d'occident. D'abord, il semble qu'à partir de notre échantillon, la Numidie et la Maurétanie césarienne rejoignent numériquement la tendance observée dans les provinces de l'occident romain, car le nombre de monuments consacrés aux enfants augmente à mesure que ceux-ci gagnent en années. Ensuite, les enfants de moins d'un an semblent avoir été moins fréquemment commémorés que les catégories plus âgées. Enfin, l'exposition semble également avoir été pratiquée en Afrique, du moins, au deuxième siècle. Pour ce qui touche au faible taux de vestiges commémoratifs dédiés aux moins d'un an, il est envisageable qu'un décès avant les *nominalia* mais l'exposition aient pu avoir contribué à cet état de fait ; quant à l'exposition, il s'agit d'un phénomène complexe devant être entendu au sens large et non restreint à une simple condamnation à mort ou à un sexe donné mais quelquefois être associé au recours à une famille adoptive pour diverses raisons. Dans le même ordre d'idées, la tendance à commémorer les garçons plus que les filles en Afrique ne peut être pleinement satisfaite en l'absence de vestiges plus diversifiés, comme les registres du *cens*, qui permettraient au moins d'évaluer la proportion de chaque sexe à la naissance et éventuellement l'apparition des filles dans ces registres à l'âge du mariage. Pour ce qui a trait à l'intérêt porté à l'enfant, le nombre important de sépultures d'enfants témoigne, à lui seul, de l'exécution des *sacra*, notamment à travers la présence d'un mobilier quelquefois typique (biberons, jouets) ou à caractère protecteur et les stèles à notre disposition permettent d'appuyer l'hypothèse que l'enfant n'était pas privé du même droit de mémoire que l'on accordait aux adultes ; les détails mentionnés sur les stèles sont les mêmes que l'on rencontre sur les monuments dédiés aux adultes qui, bien souvent, n'ajoutent aucun détail après le nom et l'âge. Les *carmina*, enfin, témoignent d'un chagrin inconsolable que les parents ont tenu à immortaliser sur un matériau durable, agrémenté quelquefois d'une figure enfantine. Certaines stèles imagées furent même dédiées à des nourrissons. Ces éléments nous permettent, en dépit des limites du corpus et, actuellement, de la recherche, de conforter l'hypothèse qu'en dehors de l'éventualité de l'*expositio*, l'enfant, à sa mort, était déjà un membre à part entière de la cellule familiale ; la décision de la mère dans le passage d'Apulée permet même de constater que ce lien pouvait être ressenti avant l'accouchement.

Bibliographie

Apulée, *Les métamorphoses*, III, Paris : C.L.F. Panckoucke.

Ariès, Ph. (1962). *Centuries of childhood, a history of family life*. New York : A.A. Knopf.

Aulu-Gelle, (1950). *Nuits attiques*. Paris : Librairie Garnier Frères (ca. 1950) et Cie. S.D.

Ausone, *Parentalia*, Paris : C.L.F Panckoucke.

Bacqué, M.F. et Hanus, M. (2014). *Le deuil*. Presses Universitaires de France, Que sais-je.

Baills-Talbi, N. et Blanchard, Ph. (2006). Sépultures de nouveau-nés et de nourrissons du 1^{er} âge du Fer au haut Moyen Âge découvertes hors des contextes funéraires traditionnels sur les territoires carnute, turon et biturige cube : inventaire, synthèse et interprétations. *Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France (Supplément à la Revue archéologique du centre de la France29)*, 157-205.

Bénichou-Safar, H. (2012). Le statut de l'enfant punique et les objets funéraires, in Hermary, A. & Dubois, C. (Eds.), *L'enfant et la mort dans l'Antiquité III. Le matériel associé aux tombes d'enfants : Actes de la table ronde internationale organisée à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-En-Provence 2011*, Aix-En-Provence : Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine 12, p. 263-272.

Benseddik, N. (1998). L'Armée française en Algérie: «Parfois détruire, souvent construire». *L'Africa Romana*, XIII, 1, 759-796.

Benseddik, N. (1999). Septime Sévère, *P. Aelius Peregrinus Rogatus* et le *limes* de Maurétanie Césarienne. In Dupuis, X et Lepelley, Cl. (Eds.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique : Hommage à Pierre Salama*, Paris : Éditions de la Sorbonne, p. 89-110.

Berbrugger, A. (1860). Livret de la bibliothèque et du musée d'Alger. *Rev Afr*, 4, 220-228.

Cagnat, R. (1908). Stèle funéraire de marbre blanc trouvée à Cherchel. *BSNAF*, 200-201.

Carroll, M. (2006). *Spirits of the Dead. Roman Funerary Commemoration in Western Europe*, Oxford: Oxford University Press.

Carroll, M. (2018). *Infancy and earliest childhood in the roman world 'a fragment of time'*. Oxford : Oxford University Press.

Cicéron, Œuvres complètes, T.III : Tusculanes, L. I, Paris : Dubrochet-Le Chevalier et Cie, 1848.

Clauss M. (1975). Les problèmes de la statistique de l'âge d'après les inscriptions funéraires romaines. *Ant. Afr.* 9, 109-113.

Corbier, M. (1999). Lois, normes, pratiques individuelles et collectives : la petite enfance à Rome. *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 54(6), 1257-1290.

Crubézy, E. (2019). *Aux origines des rites funéraires, voir, cacher, sacraliser*. Odile Jacob.

Daremberg, Ch. & Saglio, Edm. (1877). Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, T.I, Paris: Hachette. <http://dagr.univ-tlse2.fr/consulter/2189/NOVEMDIALE>

Dondin-Peyre, M. (2000). La mise en place de l'archéologie officielle en Algérie XIX^e s.-début du XX^e, in Aspect de l'archéologie française au XIX^e siècle, Actes du colloque international, La Diana, Montbrison, 1995 (p.351-400).

Evans-Grubbs, J. (2013). Infant Exposure and Infanticide, in Evans-Grubbs, J. & Parkin, T. (Eds.), *Oxford Handbook of Childhood and Education*, Oxford: Oxford University Press, 83-107.

Festus, (1846). *De significatione verborum*, Paris : C.L.F. Panckoucke.

Golden, M. (1988). Did the ancients care when their children died?. *Greece & Rome*, 35(2), 152-163.

Gsell, St. (1898). *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie. Deuxième série : Musée de Philippeville*. Paris : Ernest Leroux.

Guéry, R. (1985). *La nécropole orientale de Sitifis (Sétif, Algérie). Fouilles de 1966-1967*. Paris : CNRS.

Harlow, M. & Laurence, R. (2011). Viewing the Old: Recording and Respecting the Elderly at Rome and in the Empire, in Krötzl, Chr. & Mustakallio, K (Eds.), *On Old Age. Approaching Death in Antiquity and the Middle Ages*, Turnhout : Publications du Centre Camille Jullian, 3–23.

Hopkins, K. (1983). *Death and Renewal*. Cambridge: Cambridge University Press.

King, M. (2000). Commemoration of Infants on Roman Funerary Inscriptions, in Oliver, G.J. (Ed.), *The epigraphy of death, Studies in the History and Society of Greece and Rome*, Liverpool : Liverpool University Press, p.117-154.

Lactance, *Institutions divines* VI, Paris : Société du panthéon littéraire.

Laes, Chr. (2012). Latin Inscriptions and the Life Course. Regio III (Bruttium and Lucania) as a Test Case ». *Arctos*, 46, 95-113.

Larminat, S. de (2016). Le traitement funéraire des tout-petits en Afrique, in Portat, E., Detante, M., Buquet-Marcon, C., Guillon, M (Dir.), *Rencontre autour de la mort des tout-petits : Iième Rencontre du Groupe d'Anthropologie et d'archéologie funéraire, 3-4 déc. 2009, Saint-Germain-en-Laye, Condé-sur-Noireau* : Gaaf, p. 79-89.

Lassère, J.-M. (1977). « *Ubique populus* » : peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine, de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères : 146 a.C.-235 p.C. Paris : Editions du CNRS.

Lassère, J.-M. (1965). Sentiments et culture d'après les épitaphes latines d'Afrique. *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2, 209-227.

Lassère, J.-M. (1973). Recherches sur la chronologie des épitaphes païennes de l'Afrique. *Ant. Afr*, 7, 7-152.

Lassus, J. (1981). *La forteresse byzantine de Thamugadi. Fouilles à Timgad 1938-1956. I*, Paris : CNRS.

Leclerc, Jean (1990). La notion de sépulture . *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Nouvelle Série. Tome 2, fascicule 3-4, 13-18.

Lucain, La Pharsale. (1865). II, traduction Marmontel complétée par M.-H. Durand, Paris : éd. Garnier Frères.

Mc Williams, J. (2001). Children among the dead. The influence of urban life on the commemoration of children on tombstone inscriptions. in Dixon, S. (Ed.), *Childhood, class and kin in the roman world*, London : Routledge, 74-98.

Morris, I. (1992). *Death ritual and social structure in classical antiquity* (P. A. Cartledge & P. D. A. Garnsey Trad.), Cambridge: Cambridge university press.

Néraudeau, J.-P. (1984). *Être enfant à Rome*. Paris : Les Belles-Lettres.

Ovide, F. (1857). (M. Nisard Trad.), Paris: Nisard.

Penn, W. S. (1964). Springhead, the temple ditch. *Archeologica cantiana*, 79, 170-189.

Philo of Alexandria, Philo of Alexandria, *The sp. laws*, III. Disponible à : <https://www.earlyjewishwritings.com/text/philo/book29.html>

Pline L'ancien, (1848). *Histoire naturelle*. VII, traduction E. Littré, Paris : Dubrochet, Le chevalier et Cie.

Pline Le Jeune, (1865). *Lettres à Marcellinus*. V, Lettre 16 (M. Nisard Trad.), Paris : Firmin, Frères, Fils et Cie.

Plutarque, (1844). *Consolation à sa femme sur la mort de sa fille*. Paris : Lefèvre Editeur..

Plutarque, (1853). *Vie des hommes illustres*. Numa (A. Pierron Trad.), Paris : Charpentier.

Plutarque, (1853). *Vie des hommes illustres*. Numa, Paris : Charpentier Libraire-Editeur.

Poirier, P. (2001). De la mort occultée au renouveau de la mort. *Sociétés* 3 (73), 51-59.

Prescendi, F. (2008). Le deuil à Rome F mise en scène d'une émotion. *RHR. Dossier : La Mort et l'émotion. Attitudes Antiques* 2, 297-313.

Quintilien, *Institution oratoire* (M. Nisard Trad.), Paris : Firmin, Frères, Fils et Cie. 1875.

Rénier, L. (1855). *Inscriptions romaines de l'Algérie, recueillies et publiées sous les auspices de S.Exc : M. Hippolyte Fortoul*. Paris : Imprimerie impériale.

Scheid, J. (1984). Contraria facere : renversements et déplacements dans les rites funéraires. *AION* 6, 117-139.

Scheid, J. (2013). Religion, institutions et société de la Rome antique. *L'annuaire Du Collège de France* 112, 449-464. <https://doi.org/10.4000/annuaire-cdf.893>

Scheidel, W. (2010). Greco-Roman Sex Ratios and Femicide in Comparative Perspective, *Princeton/ Stanford working papers in classics*. Disponible sur : [SSRN: https://ssrn.com/abstract=1505793](https://ssrn.com/abstract=1505793) ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1505793>

Sénèque, *Consolation à Marcia*, Paris : Hachette et Cie. 1914.

Sénèque, *Œuvres complètes*, L.XVI : Lettre à Lucilius, traduit par J. Baillard, Paris : Hachette, 1914.

Sigismund-Nielsen, H. (2013). Slave and lower-class roman children, in Evans Grubbs, J. & Parkin, T. (Eds.), with the assistance of Bell, R., *The Oxford handbook of Childhood and education in the classical world*, Oxford: Oxford University Press (p.286-301).

Suétone, *Vie des Douze Césars, Caligula*, Paris : J-J Dubrochet- Le Chevalier et Cie.1845.

Textes de lois. Repérable à :

http://www.histoiredudroit.fr/corpus_iuris_civilis.html

The twelve tables, The Aavalon project (Documents in law, history and diplomacy), Yale law school. Repéré à :

<https://www.earlyjewishwritings.com/text/philo/book29.html>

Thomas, L.V. (1976). *Antropologia della morte*. Italy : A. Garzanti.

Thomas, L.V. (1991). La mort aujourd'hui : de l'esquive au discours convenu. *Les Religieuses* 6 (*Sur le chemin de la mort*), 2-32.

Thomas, Y. (2007). L'enfant à naître et l'« héritier sien »: Sujet de pouvoir et sujet de vie en droit romain. *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 62, 29-68.

Tristant, Y. (2012). Les enterrements d'enfants dans l'Égypte prédynastique et pharaonique, in Nenna, M. D. (Ed.), *L'Enfant et la mort dans*

l'Antiquité II. Types de tombes et traitement des corps des enfants dans l'Antiquité gréco-romaine», Actes de La Table Ronde Internationale Organisée à Alexandrie, Alexandrie : Centre d'Études Alexandrines 12 (p.15-59).

Ulpian, *Fragmenta Vaticani : De cognitoribus et procuratoribus*, 321.<http://www.ancientrome.ru/ius/library/vatican/FragVat.htm#321>

Virgile, « *Enéide* » VI (Traduction N. Nisard), Paris : Firmin Didot, 1868.

Wiedermann, Th. (1989). *Adults and children in the roman empire*. London: Routledge.